SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine…

La présentation du bilan des 3 ans de la loi « Choisir son avenir professionnel » se concentre surtout sur le foisonnement des formations en CFA et donc sur la quantité. Cette expansion est surtout due à une demande d'étudiants en post-bac et à l'ouverture d'écoles d'entreprise. Quid de l'aspect qualitatif et du rôle des LP dans le rattrapage des apprentis en rupture de contrat ? Nouveau petit coup de griffe contre les Régions dans le cadre de leurs fonctions directrices sur l'orientation qui est encore jugée comme pas assez « incitative » vers les chemins de l'apprentissage… Après le fort éclat de ras-le-bol des collègues du 13 janvier dernier, les annonces sont dérisoires et les reportages sur les enseignants allemands, présentés comme des couteaux suisses de leur établissement, sont toujours déplacés, surtout pour des plp déjà engagés dans la polyvalence et l'innovation pédagogique ! A suivre…

- **TOUTEDUC /**

Article 1 : Loi "choisir son avenir professionnel" et orientation : "Un système trop cloisonné…, 19/01/22 ..p.2
Article 2 : Grève du 27 : appels et réactions aux annonces du Gouvernement, 21/01/22..... p.2

- **BANQUE DES TERRITOIRES /**

Article 3 : Contrat d'engagement jeune : les détails du projet de décret, 18/01/22 ..... p.3

- **LE CAFE PEDAGOGIQUE /**

Article 4 : Un rapport parlementaire demande le droit à la déconnexion pour les enseignants, 20/01/22..p.4
Article 5 : Une enquête sur les cabinets de conseil choque les enseignant, 20/01/22 ..... p.4

- **FRANCETVINFO /**

Article 6 : Face à la pénurie d'enseignants, notre journaliste a été recrutée en quelques minutes…, 19/01/22 .....p.5

- **ACTEURS PUBLICS /**

Article 7 : Montée en puissance des ruptures conventionnelles dans la fonction publique, 20/01/22.. p.5
Article 8 : Complémentaire santé : le gouvernement obtient un accord avec les syndicats, 24/01/22 . p.5

- **WEBTVDLR /**

Article 9 : … Les astuces d'un collègue pour la découverte des métiers !, janvier 2022..... p.6

- **VOUSNOUSILS /**

Article 10 : Parcoursup : ouverture des inscriptions ce jeudi, 20/01/22 ..... p.6

- **L'ETUDIANT /**

Article 11 : Forum citoyen Erasmus+ : des propositions concrètes pour permettre à tous de réaliser ses "rêves de mobilité", 21/01/22 ..... p.6

- **FRANCE INTER /**

Article 12 : "Les jeunes ne voient plus le bout du tunnel"…, 20/01/22 ..... p.7

- **FRANCEINFO /**

Article 13 : "Hors de question que j'y retourne !" : face au Covid-19, des enseignants à la retraite appelés à la rescousse à l'école, 24/01/22 ..... p.7
Article 14 : Tout ce que font les professeurs allemands pour gagner beaucoup plus…, 23/01/22 .....p.7

- **CEREQ /**

Bref n°417 : Quel rôle joue l'éducation dans les préoccupations environnementales ?, 01/22 … p.7

- **PARUTIONS OFFICIELLES p.8**

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022

TOUTEDUC

Article 1 : Loi "choisir son avenir professionnel" et orientation : "Un système trop cloisonné, où les élèves n'ont pas l'occasion d'aller découvrir les opportunités sur leur bassin d'emploi" (Assemblée nationale), 19/01/22

Mercredi 19 janvier à l'Assemblée nationale, le rapport d'évaluation de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel loi du 5 septembre 2018 a été examiné par la commission des affaires sociales. Sa présidente Fadila Khattabi (LREM) a présenté une loi qui "a apporté des réformes en matière de formation professionnelle, de gouvernance, d'organisation des opérateurs, de financement, d'apprentissage" et souligné que "jamais notre pays n'a compté autant d'apprentis".

Après 3 ans de mise en œuvre de cette loi, six rapporteurs ont donc évalué et apporté leurs conclusions ainsi que **13 recommandations, dont certaines ont trait à l'éducation**. Pour le député Gérard Cherpion (LR), "les résultats quantitatifs sont indéniables, 525 600 apprentis en 2020, 662 911 en 2021 et un doublement du nombre de CFA depuis l'entrée en vigueur de la réforme, avec la création de 60 CFA d'entreprise."

Sur ce sujet de la carte des CFA, la rapporteure Catherine Fabre (LREM) signale "beaucoup d'acteurs qui ont témoigné que le système était beaucoup plus fluide et beaucoup plus souple aujourd'hui. **Certains CFA ont des formations qui mettent 6 mois à voir le jour contre 18 auparavant**. Je pense qu'on a gagné en réactivité et que sur la territorialisation de l'offre de CFA, aucun n'a fermé à ce jour et les nouveaux sont répartis de manière assez équilibrée sur l'ensemble du territoire. La crainte de certaines régions est contredite par les faits**, il n'y a pas de désertification de certains territoires au profit d'autres**."

Au plan qualitatif, le député des Vosges note cependant "**une très forte augmentation du nombre d'apprentis post-bac, mais un léger tassement des pré-bac. Il est intéressant de développer les formations post-bac, mais il ne faut pas négliger les infra-bac qui permettent d'accéder rapidement à l'emploi et d'ouvrir des perspectives de carrière**."

Sa consoeure voit de son côté "des augmentations différentes mais dans tous les cas, des augmentations. En infra et niveau bac nous avons des augmentations dans le volume d'apprentissage et des augmentations très importantes", continue-t-elle. La rapporteure parle de "dynamique positive quel que soit le niveau" et cite pour l'infra-bac 36 % d'augmentation des entrées nouvelles en apprentissage en 2019, puis 27 % en 2020. Une hausse de l'ordre de 19 % pour le post-bac en 2019, et de 16 % en 2020. Alors que l'image de l'apprentissage est souvent dégradée, la députée trouve positif et se réjouit de voir le supérieur tirer les chiffres vers le haut.

Concernant l'apprentissage à l'étranger, Gérard Cherpion considère que "le dispositif Erasmus+ est un excellent dispositif, qui a montré tout son intérêt, cependant si les chiffres sont en baisse (mais cela est dû à la pandémie), il reste un frein à lever, celui de l'autorisation de la mise à disposition limitée à 4 semaines. Nous proposons une prolongation de cette période de détachement" (proposition n°12).

Catherine Fabre a loué les prépas métiers (900 classes de troisième de 15 à 24 élèves sur tout le territoire), qui "vont dans le bon sens", un dispositif "qui semble très interéssant", avec "ce but d'orientation", tandis que les **prépas-apprentissages** sont pour Gérard Cherpion "**une réussite, au niveau quantitatif et qualitatif**". Le rapporteur propose "de mieux moduler les financements à l'apprentissage", par exemple en s'interrogeant sur les financements de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

L'orientation, "c'est le point faible du système depuis toujours" ajoute Gérard Cherpion avec le partage opéré entre l'ONISEP et les régions, dont certaines "où ça démarre plutôt bien, d'autres où c'est un peu plus lent". Un constat partagé par la députée Catherine Fabre (LREM), qui considère qu' "effectivement nous avons un sujet d'orientation dans

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022

ce pays qui n'est pas nouveau, qui existe de longue date, à mon sens les jeunes ont du mal à avoir une vision des métiers qui existent et des perspectives qu'ils offrent.“

Si cette réforme cherchait à faire bouger les choses, comme le commente la rapporteure de la majorité, à savoir confier de manière plus nette l'orientation aux régions qui ont sur le terrain une connaissance de leur bassin d'emploi et du monde économique, et faire en sorte que le lien entre Education nationale et monde de l'entreprise soit facilité, elle constate malgré tout que “pour l'instant, ce que l'on a pu voir, c'est qu'il ne s'est pas passé grand chose“. Selon elle, certaines régions ont mis en place des comités régionaux d'orientation pour peut-être structurer cette nouvelle démarche, cette nouvelle responsabilité, peut-être est-ce la crise sanitaire qui n'a pas été très propice aux visites d'entreprise ou d'aller-retour dans le milieu scolaire. “**Mais on est quand même clairement dans un système trop cloisonné, où les élèves n'ont pas l'occasion d'aller découvrir les opportunités sur leur bassin d'emploi. C'est une voie sur laquelle il nous reste à travailler, à avancer**“, poursuit-elle à ce sujet.

Autre argument, **la réforme de l'apprentissage en libéralisant l'offre a mis en place un système d'indicateurs pour montrer la performance (intégration professionnelle à la sortie, rupture de contrats pendant la formation et accompagnement par le CFA à la suite des ruptures pour trouver une autre entreprise à l'apprenant), apporter transparence et information aux usagers.** Ces indicateurs “vont aussi permettre de réguler le système“. Catherine Fabre imagine “que les formations qui sont de piètre qualité seront peu utilisées par les usagers et celles qui offrent de beaux indicateurs de belles performances seront prisées par les usagers. C'est aussi ça la philosophie de cette loi.“

A noter que ce rapport d'évaluation sera également débattu en séance publique à l'Assemblée nationale le 1er février.

Article 2 : Grève du 27 : appels et réactions aux annonces du Gouvernement, 21/01/22

Une interfédérale de l'Éducation FO-FSU-CGT-SUD-SNALC, avec la FCPE, l'UNL et la voix lycéenne (mais sans l'UNSA, le SGEN-CFDT, le MNL et sans les syndicats de l'enseignement privé) appelle conjointement, dès à présent, à "une grève massive le jeudi 27 janvier". Les organisations estiment que les réponses à la journée de grève et de manifestation du 13 janvier "ne sont pas à la hauteur de la colère qui s'est exprimée".

Indépendance et direction, le syndicat FO des personnels de direction apporte son **soutien à "la journée de mobilisation unitaire interprofessionnelle du jeudi 27 janvier"**. Il "constate qu'un certain nombre de ses revendications n'ont toujours pas été satisfaites à la hauteur de ce que les personnels de direction attendaient", en termes de "rémunération, conditions de travail, emploi" et il prévient qu'il "poursuivra ses actions tant que la charte des pratiques de pilotage ne sera pas rigoureusement appliquée en académie, et qu'une revalorisation salariale décente ne sera pas actée". (...)

BANQUE des TERRITOIRES | GROUPE Caisse des Dépôts

Article 3 : Contrat d'engagement jeune : les détails du projet de décret, 18/01/22

Prévue pour le 1er mars 2022, la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune a fait l'objet d'un projet de décret, qui vient d'être soumis pour avis.

La mise en œuvre du contrat d'engagement jeune (CEJ) se précise. Mardi 18 janvier, un projet de décret définissant ses modalités d'application a fait l'objet d'une consultation auprès de la CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle). Ce texte, qui concrétise l'article 208 de la loi de finances pour 2022 qui institue

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022

cette nouvelle **formule "d'accompagnement intensif" des 18-25 ans vers l'emploi, entrera en vigueur le 1er mars 2022.**

Cible et contenu du contrat d'engagement jeunes

Le CEJ vise les jeunes "qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, appréciées au regard de la situation du jeune, notamment de la nature du contrat de travail et de sa quotité de travail le cas échéant". Il est **mis en œuvre par les missions ainsi que Pôle emploi**, dont l'allocation est alors appelée "revenu de remplacement".

Élaboré à l'issue d'un diagnostic, le CEJ précise la durée de l'accompagnement, qui est au **maximum de 12 mois mais peut être étendue à 18** "à titre exceptionnel sur décision motivée du conseiller". Il comporte aussi un plan d'action "élaboré en fonction des besoins du jeune", qui fixe des objectifs et peut comporter "**des mises en situations professionnelles, des périodes de formation, des phases de recherche active d'emploi, seul ou en collectif, des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel, des actions portées par d'autres organismes susceptibles de contribuer à l'accompagnement social et professionnel**".

L'accompagnement peut se poursuivre après la reprise d'un emploi "afin de sécuriser l'insertion professionnelle du jeune dans l'entreprise". Un nouveau contrat ne peut être conclu "qu'au terme d'un délai de six mois après l'expiration du précédent contrat, sauf circonstances particulières".

Allocation et sanctions

Le CEJ comprend enfin "le cas échéant l'attribution d'une allocation et son montant maximum". Son montant sera revalorisé chaque année à compter du 1er janvier 2023 en fonction de l'inflation. Cette allocation, qui dépendra des ressources du jeunes (voir ci-dessous), sera de **500 euros par mois maximum** en cas de rattachement à un foyer fiscal non imposable et de 300 euros si chaque part de revenu du foyer fiscal est comprise dans la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu. Dans le cas particulier des mineurs, elle est fixée à 200 euros. Quant aux jeunes en situation de rupture familiale, ils sont considérés comme "fiscalement autonomes". (...)

En cas de non-respect de ses obligations contractuelles (absence d'un jeune à une action sans motif légitime ou ne justifiant pas d'actions demandées), le représentant légal de la structure peut, sur avis du conseiller référent après présentation des observations de l'intéressé, décider de réduire voire de supprimer l'allocation (ou le revenu de remplacement dans le cas de Pôle emploi) en cas de manquement répété, selon des règles définies dans le projet de texte. (...)

Le café pédagogique

Article 4 : Un rapport parlementaire demande le droit à la déconnexion pour les enseignants, 20/01/22

"Le droit à la déconnexion, des enseignants comme de tout actif, est la condition d'une vie professionnelle et privée équilibrée". Présidée par Frédéric Reiss (LR) et animée par Béatrice Piron (LREM), la "Mission d'information sur le cadre juridique et statutaire de l'enseignement hybride ou à distance dans l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur" a remis son rapport le 19 janvier. Elle a abandonné l'idée de toucher au statut des enseignants même si elle préconise une obligation de formation au numérique. Elle demande l'inscription dans les règlements intérieurs des école et établissements d'un droit à la déconnexion. Le rapport ne croit pas en l'installation durable de l'enseignement hybride dans les écoles et établissements. IL souhaite uniformiser les ENT et impliquer les enseignants dans la rédaction des plans de continuité pédagogique. (...)

Article 5 : Une enquête sur les cabinets de conseil choque les enseignant, 20/01/22

" Vous avez obtenu un contrat d'un montant de 496 800 euros pour "évaluer les évolutions du métier d'enseignant". Vous pouvez nous dire à quoi a abouti cette mission ?" La question est posée par la sénatrice PCF Eliane Assassi dans le cadre de la Mission d'enquête sur l'influence des

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022

cabinets de conseil du Sénat. Elle s'adresse aux représentants du cabinet McKinsey France. McKinsey est un des trois grands cabinets américains. La réponse fait rire la sénatrice. " Il s'agissait d'accompagner la Direction Interministérielle de la Transformation Publique dans l'organisation d'un séminaire, pour réfléchir à l'évolution du secteur de l'enseignement". **Concrètement cette étude à près de 500 000€ a abouti à "l'accompagnement de la réflexion sur les thèmes de réflexion"**. Alors que l'Ecole manque de masques, de capteurs de Co2, de personnels, E Assassi révèle une utilisation inattendue des deniers publics. Car sur l'évolution du métier enseignant on ne manque pas de spécialistes universitaires capables de traiter le sujet…

francetvinfo

Article 6 : "L'Oeil du 20h" : face à la pénurie d'enseignants, notre journaliste a été recrutée en quelques minutes via une annonce en ligne, 19/01/22

Salaires peu attractifs, conditions de travail parfois difficiles… les établissements scolaires font face à une pénurie de candidats lorsqu'il s'agit de trouver des enseignants remplaçants. Des dizaines de petites annonces sont disponibles sur internet. L'Oeil du 20h a postulé, sans aucune expérience dans l'enseignement. (…)

acteurspublics

Article 7 : Montée en puissance des ruptures conventionnelles dans la fonction publique, 20/01/22

Selon des données du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, 1 100 indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (ISRC) ont été versées dans les ministères durant le premier semestre de l'année 2021. Soit plus du double que pour toute l'année 2020, celle du début de la mise en œuvre du dispositif.

La première année, laborieuse, du dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique serait-elle (déjà) un lointain souvenir ? Entre janvier et juillet 2021 – soit l'année suivante –, 1 100 indemnités spécifiques de rupture conventionnelle (ISRC) ont été versées au sein des ministères. C'est le *"signe d'une montée en puissance constante du dispositif"*, selon le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, qui vient de répondre à une question écrite du député socialiste Hervé Saulignac. **Le parlementaire interrogeait en effet le gouvernement sur *"des difficultés"* subsistant, selon lui, dans la mise en œuvre de ces ruptures conventionnelles, notamment dans l'Éducation nationale.**

À titre de comparaison, 428 ruptures conventionnelles avaient été conclues en 2020, première année d'application du dispositif, conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Et ce à titre expérimental pour les fonctionnaires (jusqu'au 31 décembre 2025) et à titre pérenne pour les contractuels en CDI. (…)

Article 8 : Complémentaire santé : le gouvernement obtient un accord avec les syndicats, 24/01/22

Force ouvrière, la CGT, la CFDT, Solidaires, l'Unsa et la CFE-CGC ont annoncé qu'elles signeront, mercredi 26 janvier, l'accord interministériel relatif au nouveau régime de protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique d'État. Ce qui rend cet accord déjà majoritaire avant même la décision de la FSU.

Majoritaire et bientôt unanime ? Alors que la cérémonie officielle de signature aura lieu mercredi 26 janvier, 6 des 7 syndicats représentatifs de la fonction publique d'État ont déjà annoncé qu'ils signeront le projet d'accord interministériel proposé par le gouvernement relatif au nouveau régime de protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique. Une annonce qui rend d'ores et déjà cet accord majoritaire, et donc applicable.

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022

Dans le détail, ce sont Force ouvrière, la CGT, la CFDT, Solidaires, l'Unsa et la CFE-CGC qui ont annoncé avoir donné un avis favorable sur le projet d'accord, traduction de l'ordonnance de février 2021 ayant acté l'obligation de participation des employeurs au financement de la complémentaire santé de leurs agents (à hauteur de 50 %). Quant à la FSU, elle rendra sa décision ce mardi 25 janvier. En cas de signature par cette organisation, l'accord deviendrait dès lors unanime côté syndical. (…)
C'est *"un premier pas à concrétiser",* déclare FO, premier syndicat dans la fonction publique d'État, en soulignant l'importance des négociations à venir au niveau ministériel, qui *"ne pourront qu'améliorer et renforcer les besoins spécifiques à certains secteurs d'activité"*. (…)

WebtvDLR

Article 9 : Un podcast à destination des enseignants : les astuces d'un collègue pour la découverte des métiers !, janvier 2022

Malgré la bonne volonté des enseignants en charge de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'orientation, pas facile pour eux de faire connaître à leurs élèves tous les secteurs professionnels. Certains métiers, parmi lesquels ceux de la maintenance des matériels de construction et de manutention, manquent de visibilité, et les jeunes ne songent pas forcément à s'engager dans cette voie.
Dans la continuité de la réalisation de la vidéo tournée à 360° et visionnable sur casque de réalité virtuelle, de la WebApp et de la fiche d'activités pédagogiques Métiers 360 consacrées aux métiers de la maintenance des matériels de construction et de manutention, la fédération DLR a voulu mettre en avant la découverte de ces métiers auprès des collégien(ne)s et lycéen(ne)s.
C'est Guillaume Hervot, enseignant en SVT dans la région de Bordeaux et auteur d'une fiche d'activités sur la découverte de ce secteur professionnel, qui s'exprime au micro pour leur communiquer ses astuces. (…)

vousnousils
l'e-mag de l'éducation

Article 10 : Parcoursup : ouverture des inscriptions ce jeudi, 20/01/22

Les candidats ont jusqu'au 29 mars pour formuler 10 vœux parmi les 19.500 formations proposées sur la plateforme.
Dès ce jeudi 20 janvier, **les élèves de Terminale** peuvent commencer à formuler leurs vœux de formation sur la plateforme Parcoursup. Inaugurée il y a quatre ans, la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur recense toutes les **formations** reconnues par l'Etat. Les candidats ont jusqu'au 29 mars pour saisir leurs voeux parmi les **19.500 formations** disponibles. (…)

letudiant.fr

Article 11 : Forum citoyen Erasmus+ : des propositions concrètes pour permettre à tous de réaliser ses "rêves de mobilité", 21/01/22

À l'occasion de son 35e anniversaire, l'agence Erasmus+ a invité les citoyens pour réfléchir sur l'avenir de son programme. Lycéens, étudiants, apprentis, volontaires, professeurs et jeunes demandeurs d'emploi ont ainsi établi une liste de 35 propositions. (…)
Un besoin d'information qui doit commencer très tôt, dans les écoles. Pour Camille, 21 ans, actuellement en CAP vêtement de peau à Paris, **le plus important serait de faire reconnaitre le droit à la mobilité**. **Que tout à chacun puisse partir à l'étranger au moins une fois dans sa vie** entre "la maternelle et ses études. Et même après : tout au long de la vie", détaille

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022

celle qui a réalisé deux mobilités : à Berlin pendant cinq semaines en terminale puis à Rome, quatre semaines, une fois dans le supérieur.
Un droit à la mobilité qui doit s'inscrire dans les différents parcours de formation et être reconnu en tant que tel. Cela passe par **"l'option de mobilité" accessible au lycée**, qui concerne aujourd'hui uniquement les apprentis mais qui doit s'étendre aux élèves de seconde générale et technologique dès la rentrée 2022, comme l'a annoncé le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer. **Autre proposition : valoriser les acquis de la mobilité grâce à l'Europass Mobilité pour faire reconnaitre ses compétences professionnelles, académiques et transversales en mobilité. (...)**

Article 12 : "Les jeunes ne voient plus le bout du tunnel" : les gestes suicidaires en forte hausse chez les ados, 20/01/22

Les passages aux urgences pour tentative de suicide ont bondi de 64% entre fin décembre et début janvier chez les moins de 17 ans. Une nouvelle campagne de sensibilisation est lancée par Santé publique France sur les réseaux sociaux. (...)

Article 13 : "Hors de question que j'y retourne !" : face au Covid-19, des enseignants à la retraite appelés à la rescousse à l'école, 24/01/22

Face au nombre important d'enseignants touchés par le Covid-19 dans les écoles, plusieurs départements lancent un appel aux anciens instituteurs. Mais dans leur grande majorité, les néo-retraités rencontrés par franceinfo y sont opposés. (...)
Reste tout de même une limite d'âge : **un fonctionnaire ne peut pas être rappelé au-delà de 67 ans...** Théoriquement seulement : en Mayenne, d'anciennes institutrices de 73 et 75 ans ont été recontactées. La direction académique, à Laval, reconnaît un couac : l'âge des retraitées n'avait pas été revérifié. (...)

Article 14 : Education : tout ce que font les professeurs allemands pour gagner beaucoup plus que leurs collègues français, 23/01/22

Les enseignants exerçant en Allemagne donnent 26 cours par semaine, dans deux matières, sur six niveaux de la cinquième à la terminale. Sans compter la surveillance de la cour de récré, de la cantine... et parfois un bon coup de balai pendant l'interclasse... Extrait du magazine "Nous, les Européens" diffusé dimanche 23 janvier 2022 à 10h40 sur France 3. (...)

Bref n°417 : Quel rôle joue l'éducation dans les préoccupations environnementales ?, janvier 2022

Plusieurs études et rapports internationaux ont mis en valeur le rôle central de l'éducation dans la sensibilisation des populations à la préservation de l'environnement.
L'enquête Génération 2013, intégrant un questionnaire ciblé sur le développement durable, permet d'apporter un nouvel éclairage. Ce Céreq Bref s'intéresse aux **facteurs éducatifs, mais aussi socio-économiques et géographiques qui influent sur les préoccupations environnementales des jeunes.** Au-delà du degré de sensibilisation, ce sont surtout les types de problématiques écologiques qui semblent différer selon le niveau de diplôme. (...)

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022

Paru au B.O. n°3 du 20 janvier 2022

Note de service du 21-12-2021, Modalités de formation, d'évaluation et de certification des compétences numériques

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de formation, d'évaluation et de certification des compétences numériques des élèves de l'école élémentaire aux lycées ainsi que les modalités de certification des étudiants en deuxième année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dans leur établissement de rattachement.

Les compétences numériques sont un élément-clé pour l'apprentissage, l'éducation à la citoyenneté dans une société numérisée et l'insertion dans le monde professionnel. Elles s'acquièrent tout au long du parcours de formation initiale des élèves, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur, mais aussi tout au long de la vie, grâce à la formation continue, de façon formelle ou informelle.

L'article D. 121-1 du Code de l'éducation a créé un cadre de référence des compétences numériques (CRCN) qui s'inscrit dans la démarche du cadre de référence européen Digcomp [Digital Competencies]. Ce cadre de référence s'organise en cinq domaines et seize compétences. Ces compétences numériques font l'objet d'une certification délivrée par l'application PIX se référant à ce même cadre de référence. Les cinq domaines du CRCN sont :

information et données ; communication et collaboration ; création de contenus ; protection et sécurité ; environnement numérique.

Dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat, le B2i (brevet informatique et Internet) a été remplacé, depuis le 1er septembre 2019 :

- pour le niveau « école », par des modalités d'évaluation fondées sur le cadre de référence des compétences numériques ;
- pour les niveaux « collège » et « lycée », par des modalités d'évaluation et une certification nationale délivrée, au nom de l'État par le groupement d'intérêt public (GIP) PIX via une plateforme dédiée.

L'obtention de la certification est sans incidence sur l'obtention du diplôme national du brevet (DNB), du certificat de formation générale (CFG), du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat ou de tout autre diplôme national.

Des supports d'accompagnement (ressources pour les enseignants, pas à pas pour les chefs d'établissement, etc.) sont disponibles sur Éduscol et PIX Orga pour en faciliter l'appropriation.
(https://eduscol.education.fr/pid38816/certification-des-competences-numeriques.html)

Revue de Presse Snetaa-Fo © 2022